

## Burundi : Le permis d'importation retiré à 53 sociétés pétrolières

@rib News, 20/06/2012 â€“ Source Xinhua Les autoritÃ©s burundaises a dÃ©cidÃ© mercredi de retirer Ã 53 sociÃ©tÃ©s pÃ©troliÃ©res l'autorisation d'importer les produits pÃ©troliers, laissant ainsi sur le terrain 10 sociÃ©tÃ©s seulement. Cette dÃ©cision a Ã©tÃ© prise dans le cadre de la rÃ©glementation sur l'importation et la commercialisation des produits pÃ©troliers, selon le ministÃ©re burundais du Commerce, de l'Industrie, des Postes et du Tourisme.

Le directeur gÃ©nÃ©ral du Commerce, JÃ©rÃ©mie Banirwaninzigo, a expliquÃ© Ã la presse qu'aux termes de la loi rÃ©gissant l'activitÃ©, une sociÃ©tÃ© qui passe trois mois sans importer ces produits est considÃ©rÃ©e comme Ã©tant en cessation d'activitÃ© d'importation et qu'au quatriÃ©me mois, on lui retire l'autorisation. Selon lui, la plupart de ces sociÃ©tÃ©s viennent de passer plusieurs annÃ©es sans faire aucune commande. « Nous pensons que cette rÃ©glementation sur l'importation et la commercialisation des produits pÃ©troliers a Ã©tÃ© largement diffusÃ©e auprÃ©s des sociÃ©tÃ©s pÃ©troliÃ©res et que le ministÃ©re a pris le temps suffisant avant de mettre Ã exÃ©cution l'ordonnance ministÃ©rielle portant mesure d'exÃ©cution du dÃ©cret du 28 juin 2008 », a-t-il dit. Au Burundi, la consommation mensuelle totale de carburants varie entre 6,5 et 7 millions de litres et le montant minimum exigÃ© pour importer ces produits est de 1 milliard de FBU (plus de 700.000 dollars).